



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. Excusés : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURRENG. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Départ en cours de séance : Isabelle BIZOUARD. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.
--	---

B230406-01

Objet :

Foncier économique : Convention de servitude Enedis DC24/040730 / Zone Artisanale du Plantier

Le Président (Alain MATHERON) expose :

Considérant que dans le cadre de l'enfouissement du réseau Haute Tension A (HTA) sur les parcelles de la Communauté des Communes du Diois AD 332, 337, 344, 341, 340 à Luc-en-Diois, Enedis nous sollicite afin de permettre le passage de réseaux (2 canalisations souterraines d'environ 305ml) sur lesdites parcelles,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention de servitude,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Pays
Diois
Communauté des Communes du Diois

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOUIE
BREITE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA-BATIE-DES-FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL-D'AIX
LES-PRÉS
TESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LE-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONT-ET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
ST-LOIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARVET
VALDROMF
VALVETIF

Publié le : **12 AVR. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2023

Application en ligne E-legalite.com



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. Excusés : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Départ en cours de séance : Isabelle BIZOUARD. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.
--	--

B230406-02

Objet :

Zéro déchet : Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme Eco-TLC (Refashion) pour le traitement et le recyclage des textiles usagés

Le Vice-Président en charge du Zéro Déchet et réemploi (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu la délibération B191219-02, par laquelle le Bureau communautaire du 19 décembre 2019 a approuvé la convention avec la société Éco-TLC (nom commercial Refashion) pour la reprise des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagées,

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2022 qui porte agrément cet éco-organisme pour la filière des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC),

Considérant l'intérêt de poursuivre le conventionnement pour garantir le référencement des points de collecte et bénéficier d'un soutien annuel aux actions de communication,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la convention avec la société Éco-TLC pour la reprise des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagées pour une durée de 5 ans, à compter du 01^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2028,**
- **autorise le Président à signer cette convention,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2023

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAUFÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOUC
BRETTE
CHAILANCON
CHAMAIAC
CHARENS
CHATELON EN DIOIS
EHE
ESTABUFF
GUANDAGE
GUMIANL
JONGHÈRES
LA BATH DES FAYNS
LA MOTTE CHALANCON
LAVAILLE
LES PRÉS
LES VÈRES EN DIOIS
LUC EN DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAN
MENGLON
MISÈON
MONTAUB EN DIOIS
MONTAUB EN DIOIS
PYNES LE SEC
PYNES ST-JEAN
PUNTAIR
ROYOLS
PRADILLE
RECOURBAU JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
RUIHÈRE
SAINT-ROMAN
SOLAURE EN DIOIS
ST-ANDÉOL EN QUINTE
ST-DIZIER EN DIOIS
ST-JEAN EN QUINTE
ST-NAZAIRE LE DESERT
ST-ÉROIC
VACHERES EN DIOIS
VAL MARAVAL
VALDRÔME
VOLENT

Publié le : 12 AVR. 2023



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURRENG. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Départ en cours de séance</u> : Isabelle BIZOUARD. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B230406-03

Objet :

Économie : Subvention pour investissement Commerce et artisanat dans le cadre du règlement régional

La Vice-Présidente en charge de l'Économie (Isabelle BIZOUARD) expose :

Vu l'article L 1511-1-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C220224-04 du Conseil communautaire du 24 février 2022, qui a validé le règlement et a délégué au Bureau l'attribution des aides individuelles conformément au règlement,

Vu la décision de la Région du 25 mai 2022, qui autorise la CCD à l'octroi de l'aide Investissement commerce artisanat et valide le règlement,

Considérant la demande de subvention de l'entreprise individuelle de Madame Amandine MARECHAL, située au 26 rue de l'Armellerie 26150 Die pour le projet de changement de la vitrine, rénovation de la façade, et aménagements intérieurs (faux plafond, des éclairages, un revêtement au sol...), déposé auprès de la Communauté des Communes du Diois et de la Région AURA,

La commission d'attribution réunie le 22 novembre 2022 a analysé le dossier de l'entreprise suivant 4 critères qu'elle a noté et propose un avis favorable à l'octroi de la subvention. Le prévisionnel actuel présenté par l'entreprise représente une subvention de 4 261€.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accorde une subvention plafonnée de 4 261€ à l'entreprise Amandine MARECHAL, laquelle représente 20% du montant des dépenses éligibles,
- établit les modalités de versement par un unique versement suite à la présentation des factures correspondantes et acquittées par l'entreprise,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : **12 AVR. 2023**

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAULIEUX
BELLÉGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETHE
CHALANCON
CHAMAÏOC
CHARENTS
CHÂTELLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BATHIE-DIS-FORGES
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAILL'ALX
LES PRÉS
LESQUES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LE-CROIX-HAUT
MARIGNAS
MENGON
MISEON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENES-LE-SEC
PONT-ET-AUBAN
PONTAR
POYES
PRADÈLE
RECHUBEAU-JONSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMFYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOULAUT-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
ST-ELOIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVÈRE



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Départ en cours de séance</u> : Isabelle BIZOUARD. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230406-04

Objet :

Personnel : Création d'un emploi non permanent à temps non complet – 28 heures hebdomadaire – suite à un accroissement saisonnier d'activité

Le Président (Alain MATHERON) expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'article L 332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Pour la période estivale, afin de renforcer le pôle Zéro déchet, il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un gardien de déchetterie et entretien.

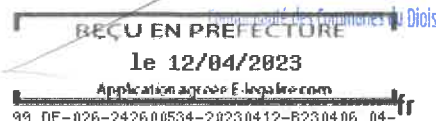
Il propose de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de gardien de déchetterie et entretien d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28 heures à compter du 15 mai 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 313-1 et L 332-23 2°,

Le Bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de gardien de déchetterie et entretien suite à un accroissement saisonnier d'activité au service Zéro déchet, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28/35^{ème}, à compter du 15 mai 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois,**
- **dit que la rémunération sera fixée par référence à un indice de la grille indiciaire des adjoints techniques, à laquelle s'ajoute les primes et indemnités en vigueur,**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023,**
- **charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : **12 AVR. 2023**

ARNAVON
AULON
BARNAVE
BARSAC
BLAUMONT-EN-DIOIS
BEAUREPES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
EPI
ESTABIEE
GLANDAGE
GUMIENE
JONCHÈRES
LA-BATIE-DES-FRÈRES
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL-D'AIX
LES-PRÉS
LES-SOIES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LE-CROIX-VALE
MARGNAC
MENGION
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAGNE-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONS-ET-STAUDAN
PONTAIX
PROYOLS
PRADELLE
RECOUREAU-JANSAS
ROCHEFORTCHÂT
ROMFYER
RÔTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-BARAVEL
VALDROM
VURENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLETT, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Départ en cours de séance</u> : Isabelle BIZOUARD. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B230406-05

Objet :

Personnel : Emploi non permanent de Chargé.e d'analyse financière et de construction de budget de catégorie A à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet - modification

Le Président (Alain MATHERON) expose :

Par délibération en date du 12 janvier 2023, le Bureau communautaire a créé un emploi non permanent de Chargé d'analyse financière et de construction de budget de catégorie A dans le cadre d'un contrat de projet afin de préparer le transfert des compétences Eau potable et assainissement à la CCD au 01^{er} janvier 2026.

Afin de pouvoir recruter un agent expérimenté sur cette mission particulière, il est nécessaire de modifier la fourchette de rémunération prévue en fixant le maximum à l'indice majoré 690 (brut 843). Ces modifications ont été prises en compte dans le budget.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 313-1 et L 332-24,

Le Bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de modifier la fourchette de rémunération prévue dans la délibération B230112-01 du 12 janvier 2023,**
- **dit que la rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 444 et l'indice brut 843 et que le régime indemnitaire de la collectivité est applicable,**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Publié le : **12 AVR. 2023**



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Départ en cours de séance</u> : Isabelle BIZOUARD. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230406-06

Objet :

Personnel : Emploi non permanent de Chargé de mission Natura 2000 sur le grade d'attaché territorial : modification de la durée hebdomadaire

Le Président (Alain MATHERON) expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération en date du 08 décembre 2022, le Bureau communautaire a créé un emploi non permanent à temps non complet – 28 heures hebdomadaire – de chargé de mission Natura 2000 pour assurer les missions en 2023.

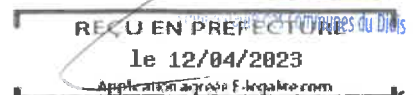
Suite au départ en congé maternité de la seconde chargée de mission Natura 2000 en juin 2023 et pour permettre d'assurer l'ensemble des missions du programme Natura 2000 au mieux, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de l'emploi non permanent créé en décembre 2022, à compter du 01^{er} juin 2023.

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 313-1 et L 332-23 1^o,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de porter de 28 heures à 35 heures hebdomadaire la durée de travail de l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de chargé de mission Natura 2000 créé par délibération n° B221208-03 du 08 décembre 2022, à compter du 01^{er} juin 2023,**
- **autorise le Président à signer un avenant au contrat de travail de travail du chargé de mission contractuel concerné pour augmenter son temps de travail hebdomadaire,**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 12 AVR. 2023

ARNAYON
ARCEON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETH
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTARLET
GLANDAGE
GUMIANE
JURIEHÈRES
LA BATHIE-DIS-FORNS
LA MOTTE-CHALANCON
LIVAL-D'AIK
LES PRES
LES PINS-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAT
MENGON
MISCON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
POMET-ST-AMBAZ
PONTAIX
POYCHES
PRADÈRE
RECOUBERT-JANSAC
ROCHETOURCHAT
ROMÉYER
RUTIER
SAINT-ROMAN
SOLAIRE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-MAZARE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VALVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Départ en cours de séance</u> : Isabelle BIZOUARD. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230406-07

Objet :

Jeunesse : Convention d'aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) avec l'association Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France

Le Vice-Président en charge de la Jeunesse (Joël BOEYAERT) expose :

Vu l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse par la Communauté des Communes du Diois (CCD) portant notamment sur les Accueils de Loisirs Sans Hébergement inscrits dans le dispositif CAF/MSA,

Considérant les démarches conjointes menées avec les communes sur la mise en œuvre d'un Projet éducatif de territoire, lequel concerne notamment les rythmes scolaires, le périscolaire et le plan mercredi,

Considérant l'intérêt de soutenir et d'encourager sur le territoire depuis 2015 une démarche de formation diplômante en animation, pour répondre potentiellement aux besoins des structures dioises, que ce soient pour les accueils de loisirs, les centre de vacances, ainsi que pour les accueils périscolaires des communes,

Considérant le soutien de la CAF sur l'action aide au BAFA/BAFD au travers d'une incitation financière, dénommées « bonus territoire »,

Considérant l'agrément délivré par les organismes de tutelles à l'association « Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France » pour l'activité de formation,

Considérant le besoin de financement d'une formation pour une jeune dioise,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

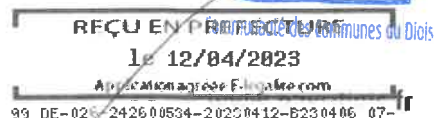
- **approuve la convention avec l'association Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France, pour soutenir financièrement à hauteur de 300€ la formation générale au BAFD d'une jeune dioise,**
- **autorise le Président à signer cette convention,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



ARNAYON
AUCLETON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BLAUBRIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOURC
BRITTE
CHAMANEUV
CHAMAILLE
CHARENTS
CHATHEDON EN DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANT
JONCHÈRES
LA DATTE DES FONTS
LA MOTTE COMBASTON
LAVAIL D'AIK
LES PRES
PESCHES EN DIOIS
RUC EN DIOIS
RUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MINGLON
MISON
MONTAUBERT DIOIS
MONTAUBERT EN DIOIS
PÉRIÈRES ET SEC
POMPEY ST AUBAN
PONTAIX
PONSIN
PRADELLE
REYCOUBEAU JANSAT
ROCHEFOURCHAT
ROMÈRE
ROTHER
SAINT-ROMAN
SOJAURE EN DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIEZ EN DIOIS
ST JEAN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
ST-CROIX
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROMI
VOLVENT

Publié le : 12 AVR. 2023





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Départ en cours de séance</u> : Isabelle BIZOUARD. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230406-08

Objet :

Jeunesse : Conventions de financement avec le département concernant l'animation Jeunesse de proximité, ainsi que la Prévention spécialisée

Le Vice-Président en charge de la Jeunesse (Joël BOEYAERT) expose :

Considérant que le département de la Drôme exerce la compétence Prévention spécialisée pour développer l'animation Jeunesse de proximité sur les territoires drômois et conventionne en ce sens depuis 2018 avec la Communauté des Communes du Diois,

Vu la délibération B191107-11, par laquelle le Bureau communautaire a validé la précédente convention de partenariat sur la Prévention spécialisée avec le Département de la Drôme pour la période 2020-2022,

Considérant que le soutien du Département de la Drôme pour les actions de Prévention spécialisée 2023-2025 et d'animation Jeunesse de proximité 2023 s'établit respectivement pour un montant de 52 500€ et de 62 300€ par an,

Considérant que ces actions à destination de la jeunesse sont mises en œuvre par l'Espace Social et Culturel Du Diois, dans le cadre d'une convention validée au Conseil communautaire du 23 mars 2023.

Considérant que ces financements sont reversés à l'Espace Social et Culturel Du Diois, à l'exception d'un montant de 4 000€ conservé par la collectivité au titre de son action de coordination Jeunesse,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention de financement avec le département concernant l'animation Jeunesse de proximité, ainsi que la Prévention spécialisée pour la période 2023-2025 et autorise le Président à la signer,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Publié le :

12 AVR. 2023

ARNAYON
AUCÉLON
BORNAYE
BARSAC
DEAUMONT EN DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULÉ
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENTS
CHATHLON EN DIOIS
DIE
ESTABLET
GRANDAGE
GUMIÈRE
JONCHÈRES
LE BATH DES FOIES
LA MOTTE CHALANCON
LAVAY D'AIK
LES PRÉS
LESCHES EN DIOIS
LURE EN DIOIS
LUS-LE-CROIX-HAUTE
MARSIGNAC
MENGONV
MUSCUN
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONT ST AUBAN
PONTARÉ
POYOLS
PRADÉLLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMÈRE
ROTHIER
SAINT ROMAN
SOLAURE EN DIOIS
ST ANTOINE EN QUINÉ
ST DIEZ EN DIOIS
ST JEAN EN QUINÉ
ST NAZARE LE DESERT
SIE CROIX
VACHERES EN QUINÉ
VAL MARVELL
VALDROME
VULVENÉ



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p>Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. Excusés : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Départ en cours de séance : Isabelle BIZOUARD. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230406-09

Objet :

Enfance : Convention de partenariat avec le multi-accueil de l'association Les frimousses des 2 vallées, la CCD, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et la Commune de Rosans

La Vice-Présidente en charge de l'Enfance (Valérie JOUBERT) expose :

Considérant qu'il convient de renouveler la convention avec l'association Les frimousses des deux vallées ayant pris fin en décembre 2022, selon la répartition des participations au financement de la structure, détaillée ci-après :

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENTS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLÈT
GLANDAGE
GUMPERT
JONCHÈRES
LA BATHIE-DIS-FONS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAILLE
LES-PRÉS
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-EN-CROIX-HAUTE
MARIUSVAL
MENGION
MISON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONT-ST-AUBAN
PULIAT
POYES
PRADÈLE
RECHÈVEAU-JANSAZ
ROCHÉFOURCHAT
RÔMÈRE
ROTTIER
SAINT-ROBERT
SOAURE-EN-DIOIS
ST-ANDRÉ-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROM
VILVENT

	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025
Subvention de fonctionnement des collectivités (+2.25%/an)	19 092€	19 522€	19 961€
Dont subvention de fonctionnement CCBDP (64%)	12 219€	12 494€	12 775€
Réajustement trop perçu bonus territoire 2022 sur la base équivalent CEJ prévu en 2022	22 322€		
L'association doit rembourser en 2023 (solde)	10 102€		
Dont subvention de fonctionnement CCD (31%)	5 918€	6 052€	6 188€
Réajustement trop perçu 2022 bonus territoire 2022 sur la base équivalent CEJ/bonus t	11 123€		
L'association doit rembourser en 2023 (solde)	5 203€		
Dont subvention commune de Rosans (5%)	955€	976€	998€

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec le multi-accueil de l'association Les frimousses des 2 vallées, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et la Commune de Rosans,
- valide la participation de la Communauté des Communes du Diois au financement du Multi-accueil de l'association Les frimousses des 2 vallées pour les exercices 2023 à 2025, conformément au tableau ci-dessus, sous réserve de l'inscription des crédits au Budget,
- autorise le Président à signer la convention,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2023

Application agréée E.legalite.com

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : **12 AVR. 2023**

Délibérations – BC 06 avril 2023 – B230406-09

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2023

Application acquise E-legalite.com

99_DE-026-242600534-20230412-B230406_09-



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Départ en cours de séance</u> : Isabelle BIZOUARD. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230406-10

Objet :

Enfance : Demande de subvention pour le projet Suivi diététicien des repas en crèche

La Vice-Présidente en charge de l'Enfance (Valérie JOUBERT) expose :

Considérant que la Communauté des Communes du Diois (CCD) et la Caisse d'Allocations Familiales soutiennent l'action des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant associatifs du territoire en matière de fourniture des repas,

Et qu'après une étape d'accompagnement, il s'agit maintenant de conforter l'évolution de ces compétences par un retour d'analyse sur les menus Petite-enfance du mois et par une présence en commission repas pour un apport d'expert,

Considérant que la CCD prend en charge cet accompagnement mutualisé entre les deux fournisseurs de repas en EAJE (ESAT de Recoubeau-Jansac et l'association des 4 Jeux Dye) et demande un financement auprès de la CAF selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Projet Suivi diététicien des repas en crèche	2 562.50€	CAF (80%)	2 050€
		CCD (20%)	512.50€
	2 562.50€		2 562.50€

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

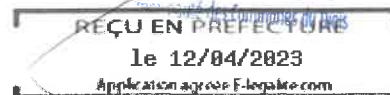
- valide le plan de financement, conformément au tableau ci-dessus, pour le projet Suivi diététicien des repas en crèche
- autorise le Président à signer les conventions afférentes,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le :

12 AVR. 2023



ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN-DIOIS
BEAUPIERRES
BELLEGARDE EN-DIOIS
BOULLE
BRETE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON EN-DIOIS
DIE
ESTABIEU
GLANDAGE
GUMMIANT
JONCHÈRES
LA BAILLE DES TAILLES
LA MOTTE-CHALANCON
L'AVAIL D'AX
LES PRES
LESCHÈRES EN-DIOIS
LUC EN-DIOIS
LUS LA-CROIX-HAUTE
MARGNAC
MENGLON
MISCU
MONTAUR EN-DIOIS
MONTAUR EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONSÉ-LE-AUBAN
PONTAIX
PROYOS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHETOURCHAT
ROMÈYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE EN-DIOIS
ST-ANDEOL EN-QUIN
ST-DIZIER EN-DIOIS
ST-DIZIER EN-QUIN
ST-HAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHÈRES EN-QUIN
VAL-MARVAL
VALDROME
VILVENY



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 29/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 21 jusqu'au point 6, 20 pour les points suivants</p>	<p>Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Éric VANONI. Excusés : Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Christian REY, Olivier TOURENG. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Départ en cours de séance : Isabelle BIZOUARD. Également présents : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230406-11

Objet :

Enfance : Demande de subvention sur l'action Le jeu vecteur de liens pour l'année 2023

La Vice-Présidente en charge de l'Enfance (Valérie JOUBERT) expose :

Considérant que l'action Le jeu vecteur de liens a été initié en 2019 pour contribuer à enrichir le projet éducatif des structures petite enfance et enfance du territoire,

Considérant que la Communauté des Communes du Diois et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) soutiennent l'action de la Coop'aire de jeux, dénommée Le jeu vecteur de liens, auprès des structures Petite enfance et Enfance du territoire dans une logique d'investissement social, inscrite à la convention territoriale globale (CTG) et que la quasi-totalité des structures Petite enfance et Enfance ont pu en bénéficier.

Considérant l'intérêt de cette action ayant pour objectif de favoriser l'éveil au jeu des tout-petits, la découverte de nouveaux jeux pour les plus grands, la transmission de savoir-faire aux professionnels Petite-enfance, ainsi que renforcer la cohésion d'équipes entre professionnel-les et entre professionnels et administrateurs-trices associatifs,

Considérant le plan de financement de l'action ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Action Le jeu vecteur de liens	2 300€	CAF (55%)	1 265€
		CCD (45%)	1 035€
	2 300€		2 300€

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le plan de financement, conformément au tableau ci-dessus, de l'action Le jeu vecteur de liens mise en œuvre par l'association La Coop'aire de Jeux,
- autorise le Président à la signer les conventions afférentes,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 12 AVR. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2023

Application agréée E-legalite.com